

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : EUR 61/003/2009 (Public)

ÉFAI

11 mai 2009

Turkménistan. Libération d'un prisonnier d'opinion présumé qui était détenu de longue date

Moukhametkouli Aymouradov, qu'Amnesty International considérait comme un prisonnier d'opinion présumé, a été libéré le 2 mai 2009, après avoir fini de purger sa peine. Il se trouve actuellement avec sa famille à Achgabat, la capitale du Turkménistan.

Malgré cette bonne nouvelle, Amnesty International reste préoccupée par le fait que de nombreuses autres personnes soient toujours détenues injustement dans ce pays. Parmi elles figurent des prisonniers d'opinion et des défenseurs des droits humains tels qu'Annakourban Amanklytchev et Sapardourdy Khadjiev, ainsi que des dizaines de victimes de disparition forcée, comme Boris Chikhmouradov et son frère Konstantin.

Annakourban Amanklytchev, Sapardourdy Khadjiev et leur coaccusée Ogoulsapar Mouradova ont été condamnés à des peines d'emprisonnement en août 2006, après avoir été déclarés coupables de charges liées à des armes à feu. Ces charges, de l'avis général, avaient été forgées de toutes pièces. Amnesty International a adopté ces trois personnes en tant que prisonniers d'opinion, estimant qu'elles avaient été prises pour cibles en raison des activités qu'elles menaient en faveur des droits humains. Ogoulsapar Mouradova est morte en détention en septembre 2006. À ce jour, sa mort n'a toujours pas donné lieu à des investigations indépendantes, approfondies, impartiales ni menées dans un délai raisonnable.

Boris et Konstantin Chikhmouradov, de même que des dizaines d'autres personnes au Turkménistan, ont été victimes de disparition forcée après avoir été condamnés à de longues peines d'emprisonnement pour leur rôle présumé dans un attentat perpétré en 2002 contre Saparmourad Niazov, alors président de la République turkmène. Les autorités se refusent toujours à révéler le lieu de détention de ces prisonniers, à laisser leur famille et des organes indépendants tels que le Comité international de la Croix-Rouge leur rendre visite, et à répondre des accusations selon lesquelles au moins huit d'entre eux seraient morts en détention. Des rumeurs ont circulé au sujet de la mort de deux de ces hommes, Boris Chikhmouradov et Batyr Berdev. Toutefois, en septembre 2007, le président Gourbangouly Berdymoukhammedov aurait affirmé être certain qu'ils étaient vivants. Cette déclaration est la seule information sur laquelle leurs proches aient pu fonder l'espoir qu'ils soient encore en vie.

En 1995, à l'issue d'un procès inique, Moukhametkouli Aymouradov et son coaccusé Khochali Garaïev ont été déclarés coupables de crimes contre l'État et condamnés respectivement à douze et quinze années de réclusion. Les deux hommes auraient été condamnés uniquement en raison de leurs liens avec des opposants en exil au gouvernement turkmène. En décembre 1998, ils ont été condamnés à dix-huit années de réclusion supplémentaires après avoir été accusés de tentative d'évasion. En septembre 1999, la famille de Khochali Garaïev a été informée de sa mort en prison, mort qui reste inexpliquée à ce jour.

Amnesty International exhorte les autorités turkmènes à prendre des mesures au sujet de tous les cas cités ci-dessus, et notamment à :

- réexaminer les allégations selon lesquelles Moukhametkouli Aymouradov n'a pas bénéficié d'une procédure conforme aux normes internationales d'équité et, si ces allégations s'avèrent fondées, veiller à ce qu'il reçoive des réparations, notamment financières, pour la violation de son droit à un procès équitable ;

- libérer immédiatement et sans condition tous les prisonniers d'opinion, dont Annakourban Amanklytchev et Sapardourdy Khadjiev, deux défenseurs des droits humains qui avaient des liens avec la Fondation Helsinki du Turkménistan ;
- veiller à ce qu'une enquête approfondie et exhaustive soit menée sur la mort de Khochali Garaïev et d'Ogoulsapar Mouradova, publier des informations sur l'ampleur, les méthodes et les conclusions de ces investigations et traduire en justice toute personne soupçonnée d'être impliquée dans des violations des droits humains ;
- donner immédiatement des renseignements sur les dizaines de personnes qui ont été victimes de disparition forcée après avoir été condamnées à de longues peines d'emprisonnement pour leur rôle présumé dans l'attentat perpétré en 2002 contre Saparmourad Niazov alors qu'il était président de la République, et plus particulièrement à révéler leur lieu de détention. Ces personnes devraient être jugées à nouveau, dans le cadre de procédures qui soient conformes aux normes internationales d'équité et auxquelles des observateurs internationaux puissent assister.

FIN/